

សន្និសីទ
 ស្តីពី
 សមត្ថកិច្ចរបស់ក្រុមប្រឹក្សាធម្មនុញ្ញ



**Conference on the
 competence of the
 Constitutional Council**

**Conférence sur la
 compétence du
 Conseil constitutionnel**

២៦ តុលា ២០០០

October 26, 2000

Le 26 Octobre 2000

Documentation sur le Conseil constitutionnel du Cambodge.

En matière de **communication**

ponctuelle : « les tournées »

L'initiative d'un déplacement des membres de la juridiction constitutionnelle dans les provinces de l'État, à des fins pédagogiques et de promotion de l'institution, a été exposée par deux Cours.

L'expérience du Conseil constitutionnel du **Cambodge**

- Date de création du Conseil constitutionnel : **1993**
- Fonctionnement effectif de l'institution : **1998**
- Ouverture de la saisine aux citoyens (en matière de contrôle de constitutionnalité) : **Non**

Communication présentée par Monsieur MENG Kimly, Secrétaire général adjoint du Conseil constitutionnel du Cambodge, à l'occasion du 2^e séminaire des correspondants nationaux de l'A.C.C.P.U.F., organisé à Paris du 24 au 26 juin 2002¹.

Le Conseil constitutionnel du Cambodge a été créé par la Constitution de 1993. La loi organique sur son organisation et son fonctionnement a été adoptée début avril 1998. Son établissement date seulement de juin 1998, peu avant les élections générales de juillet 1998.

Pour promouvoir une bonne connaissance de l'organisation, du fonctionnement, des compétences et des activités du Conseil constitutionnel au sein du public national, l'institution a décidé, depuis 1999, d'organiser des séminaires en province. Les participants à ces séminaires sont : les gouverneurs et sous-gouverneurs de provinces, les gouverneurs et sous-gouverneurs de districts, les dirigeants des services déconcentrés provinciaux, et de districts, les président, vice-président et juges du Tribunal, le procureur du Roi et son substitut, les responsables du commissariat de police de la région et de la subrégion militaire, les proviseurs de lycée et les directeurs de collège. D'une province à l'autre, le nombre des participants varie de cent quarante à cinq cents. Nous avons déjà organisé des séminaires dans la capitale et les dix-sept provinces prioritaires. Nous projetons de les étendre aux autres provinces excentrées du nord-est et du nord-ouest.

1. Cette contribution a été mise à jour en mars 2003.

PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE

sur les compétences du Conseil constitutionnel

- 7 h 30 Tour de table des participants
- 8 h 15 Arrivée des invités d'honneur et du président
- 8 h 20 Présentation du programme. Salut du drapeau et de l'hymne national
- 8 h 25 Discours de bienvenue du président du Conseil constitutionnel
- 8 h 35 Exposé des compétences du Conseil constitutionnel par H.E BIN Chhin, membre du Conseil constitutionnel
- 9 h 45 Pause-café
- 10 h 15 Questions-réponses
- 12 h 00 Buffet

Fin de la Conférence

Programme de la conférence tenue le 26 octobre 2000.

Nous avons aussi prévu de tenir ce genre de séminaire dans chaque ministère.

Depuis juillet 2002, le Conseil constitutionnel a organisé deux séminaires dans les provinces du nord et du nord-est (Stung Trèng et Preah Vihear) ainsi que trois séminaires auprès des trois grands ministères (Intérieur ; Agriculture, Forêt et Pêche ; Industrie, Mines et Énergie).

À chaque séminaire provincial, nous distribuons les documents suivants :

- le texte de présentation générale en khmer (à tous les participants) ;
- le texte de la loi organique (à tous les participants) ;
- un dépliant bilingue (khmer-anglais), mis à jour tous les trois ans (à tous les participants) ;
- un livre intitulé « Historique et activités du Conseil constitutionnel » (distribution limitée aux gouverneurs, sous-gouverneurs de province, tribunal, parquet, police, militaire) (mis à jour annuellement).

La distribution des bulletins annuels et trisannuels des décisions du Conseil constitutionnel est aussi limitée.

Les trois premiers documents, c'est-à-dire le texte de présentation générale en khmer, français et anglais, le texte de la loi organique en khmer, français et anglais, et le dépliant khmer-anglais, ont aussi été distribués lors de la Conférence du Conseil constitutionnel d'octobre 2000¹ à laquelle participèrent des chefs ou représentants des missions diplomatiques accrédités à Phnom Penh, des organisations internationales, des ONG khmères et étrangères, les présidents des commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat, des députés, des sénateurs, des responsables des ministères, des secrétaires généraux de l'Assemblée nationale, du Sénat et du Gouvernement, des membres du Comité national d'élection, le procureur général de la Cour suprême, le bâtonnier de l'ordre des avocats du Cambodge et des présidents ou représentants des partis politiques.

1. Voir les illustrations publiées en pages 84 et 86.